



Paris le 6 mars 2012

Communiqué de presse du CNAFAL

La loi Lefevbre

En raison du calendrier parlementaire, il semblerait que le projet de loi sur les droits, la protection et l'information des consommateurs, soit comme « enterré vivant ». Faute d'une deuxième lecture, le projet de loi devrait rester en instance de traitement à l'Assemblée Nationale.

Pour notre démocratie, le mal est profond.

Le projet de loi sur les droits, la protection et l'information des consommateurs déposée le 1er juin 2011, devait « apporter des réponses concrètes à des attentes de vie quotidienne de tous les français, sur les principaux secteurs de la vie courante qui constituent des dépenses contraintes pour les ménages ».

Il est désormais le symbole de l'indigence de la politique menée en faveur des consommateurs. Et ce n'est pas les thuriféraires de la réforme du 1er juillet 2010 dite « Lagarde » qui diront le contraire. La loi portant réforme du crédit à la consommation n'est qu'une transposition tardive d'une directive européenne d'Avril 2008 relative aux crédits à la consommation.

Le dépôt par Mr LEFEBVRE d'un tel texte à ce moment du quinquennat, démontre tout au moins un grave manque d'expérience, tout au plus une volonté manifeste de manipuler l'opinion publique. Sans lever cette incertitude dont chacun aura à trancher, il convient de déplorer cette immense impression de gâchis que laisse ce projet de loi. Outre le jeu des amendements, les travaux des commissions, les discussions en séance publique, de nombreux acteurs du monde consommériste ont travaillé sans relâche pour que le texte de loi évolue dans le sens le plus favorable au consommateur. Et les médias d'habitude si prompts lorsqu'il s'agit de participer à l'effet d'annonce, semblent être aux abonnés absents, quand il s'agit d'assurer une forme de continuité dans l'information. Comme pour Monsieur BESSON en ce qui concerne l'automatisation des tarifs sociaux, nous remarquons le goût prononcé du gouvernement pour la communication non suivi d'effet.

Plus gravement, ce genre d'épisode révèle l'état de notre démocratie avec un parlement encombré qui ne permet à la « navette parlementaire » de fonctionner normalement. Le bilan quant à l'application des lois sur le dernier exercice est lui aussi édifiant : sur 33 lois promulguées nécessitant un suivi réglementaire, seul huit lois ont été pleinement mises en application. La prolifération normative qui est source d'insécurité juridique, gangrène la 5^{ème} République et le gouvernement actuel a pour fâcheuse tendance de masquer la grande pauvreté de son action derrière une communication à la limite de la malhonnêteté.

Comme pour la justice, il convient de redonner au pouvoir législatif les moyens pour qu'il accomplisse sereinement son dessein. Le gouvernement doit cesser de fuir son bilan. Pour le consommateur, celui-ci attendra des jours meilleurs.



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques
108 avenue Ledru Rollin - 75011 Paris
Tél : 01.47.00.02.40 - Fax : 01.47.00.01.86
Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@wanadoo.fr